

QUI SOMMES-NOUS ?

Date de création : 27/08/2020
Date de première publication : 15/09/2020
Date de version publiée : 15/09/2020

Le Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA) est un syndicat professionnel représentatif dans les domaines de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour jeunes travailleurs.

La mission du CNEA est de rassembler, accompagner et représenter les employeurs dont l'activité est liée ou apparentée à l'Economie Sociale et Solidaire gérant des activités notamment éducatives, sportives, culturelles, scientifiques, sociales, de tourisme, de formation, d'hébergement et de protection de la nature et de l'environnement.

Plus de 12 000 structures sont aujourd'hui adhérentes, et parmi elles, des associations, des fondations, des clubs, des fédérations ou encore des comités d'entreprise.

Ces structures se structurent autour d'un ensemble de principes, qui les caractérisent, les distinguent et les unissent :

- Ce sont des entreprises de personnes et non de capitaux ;
- Elles défendent la primauté de leur objet social sur le capital en privilégiant le service rendu à la personne ou à la collectivité ;
- Elles placent l'adhérent, l'utilisateur, le pratiquant au cœur de l'action ;
- Leurs ressources sont exclusivement affectées à la réalisation de leur projet, car elles n'ont pas de capitaux à rémunérer
- Elles assurent un partage équitable du pouvoir dans la gouvernance notamment grâce à un mode électif de leurs dirigeants basé sur le principe « une personne, une voix ».

Le CNEA a pour mission d'accompagner ses adhérents par des conseils personnalisés, adaptés à la situation de nos structures afin de permettre à leurs dirigeants d'assurer leur fonction employeur en direction du personnel de l'entreprise et auprès des organismes de contrôle et de tutelle.

Concrètement le CNEA, pour vous :

- Représente les employeurs pour négocier les accords collectifs au sein des conventions collectives de l'animation, du sport, du tourisme social et familial, des foyers et services de jeunes travailleurs avec les syndicats de salariés.
- Participe en tant que partenaire social à la gestion des organismes paritaires, à l'ensemble des instances de concertation et aux différentes consultations électorales professionnelles : prévoyance, retraite, OPCA (organisme collecteur de la formation professionnelle : Uniformation), prud'hommes ...
- Porte auprès des pouvoirs publics les positions, les besoins et les préoccupations de ses adhérents en matière d'emploi, de formation, de développement du dialogue social, d'évolution de la législation du travail.

- Un conseil juridique quotidien assuré par une équipe de juristes spécialisés en droit du travail qui répondent à vos questions, se déplacent pour des audits et assurent des suivis juridiques personnalisés ;
- Des informations permanentes actualisées sur la réglementation sociale, les conventions collectives, la paie, les charges sociales et fiscales, les lois et décrets, les obligations RH, la gestion des absences, les représentants du personnel et/ou la négociation d'entreprise, le choix du contrat de travail et les classifications ;
- Des ressources adaptées : édition de fiches pratiques mensuelles (actualité pratique sociale), des Foires aux questions, webinaires;
- Formation des employeurs et dirigeants bénévoles grâce à un lien privilégié avec l'ADOES ;
- Réunions d'information juridiques décentralisées sur toute la France pour les adhérents de 4 conventions collectives que couvre le CNEA ;
- Le Club RH pour les entreprises de plus de 50 ETP;
- Des évènements pour échanger entre pairs dans un cadre convivial sur des sujets d'actualités de votre organisation professionnelle : colloques, Forum RH, Congrès, Tournée des régions.